

# La Casa'Ados : pour les 14-17 ans

## Renseignements, inscriptions et facturation

### SERVICE JEUNESSE

Hôtel de Ville – 25 rue de la Razée  
44 115 BASSE-GOULAINÉ

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de  
13h30 à 17h15, le jeudi jusqu'à 19h.

Service jeunesse : Tél. 02 40 06 09 39 –  
[jeunesse@basse-goulaine.fr](mailto:jeunesse@basse-goulaine.fr)

## Casa'Ados

### CONTACT

Rue de la Poste  
44115 Basse-Goulaine  
Tél. 02 40 06 19 69  
Mail : [casaados@basse-goulaine.fr](mailto:casaados@basse-goulaine.fr)  
[www.basse-goulaine.fr](http://www.basse-goulaine.fr)



## VOTRE COMPTE « ESPACE FAMILLE »

Chaque famille inscrite dispose d'un compte sur l'Espace famille. Pour y accéder, vous devez vous munir de votre identifiant et votre mot de passe communiqués par le service scolaire et jeunesse. Pour toutes vos questions sur les loisirs de votre enfant ou effectuer les paiements, rendez-vous sur votre Espace famille !

[basse-goulaine.espace-famille.net](http://basse-goulaine.espace-famille.net)

## Horaires d'ouverture

### En période scolaire

- > mercredi de 14h à 19h
- > samedi de 14h à 19h

### Pendant les petites vacances

- > Du lundi au vendredi de 14h à 19h

### En juillet et août

- > Du lundi au vendredi de 14h à 19h

Lieu d'accueil et de rencontres pour les jeunes de 14 à 17 ans, la Casa'Ados se veut un espace de développement de projets initiés par les jeunes et encadrés par les animateurs.

## Réservations

L'inscription annuelle (de septembre à août) s'effectue au service jeunesse de la mairie, via le formulaire disponible sur l'espace famille ou directement en mairie. La fréquentation est libre sur les horaires d'ouverture. En fonction des programmes proposés, les réservations aux activités et aux sorties se font directement auprès des animateurs.

## Tarifs

N° de tranche	Tranche de QF		Forfait annuel Jeunesse	Ticket activités
1	0 €	250 €	2,90 €	0,60 €
2	251 €	500 €	5,80 €	1,20 €
3	501 €	750 €	8,70 €	1,80 €
4	751 €	1000 €	11,60€	2,40 €
5	1001 €	1250 €	14,50 €	3,00 €
6	1251 €	1500 €	17,40 €	3,60 €
7	1501 €	1750 €	20,30 €	4,20 €
8	1751 €		23,20 €	4,80 €
	Indéterminés			



## Modalités de paiement

### PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE

Le règlement des services extrascolaires se fait obligatoirement en prépaiement : le compte famille doit donc être crédité en amont afin de présenter en

permanence un solde positif. Après consommation d'un service extrascolaire, le compte famille est alors automatiquement débité du montant correspondant.

### MODES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer directement auprès du service scolaire-jeunesse de la mairie, selon les modalités suivantes :

- > par paiement en ligne sécurisé depuis l'Espace famille,
- > par prélèvement automatique (prélèvement le 10 du mois suivant un montant fixe défini au préalable),
- > par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, adressé par courrier ou déposé au service scolaire-jeunesse en mairie,
- > en espèces, directement auprès du service scolaire-jeunesse en mairie,
- > en chèques-vacances (ANCV) adressé par courrier ou déposé au service jeunesse et scolaire en mairie.